

## **EBEN, INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL**

À la suite de l'arrêté du ministère du Travail du 3 octobre dernier, la fédération Eben a été reconnue comme la seule organisation représentative pour les commerces de détail de papeterie, de bureautique et d'informatique (décret à retrouver sur [pnpapetier.com](http://pnpapetier.com)). Par ailleurs, la prochaine convention triennale de la fédération Eben aura lieu du 21 au 23 juin 2018 à Barcelone. Le conseil d'administration de la fédération a en effet choisi pour réunir ses adhérents « l'infatigable catalane ». Ce congrès sera l'occasion d'élire un nouveau président, puisque André Vidal a décidé de prendre du recul.

### Décrets, arrêtés, circulaires

#### TEXTES GÉNÉRAUX

##### MINISTÈRE DU TRAVAIL

**Arrêté du 3 octobre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale des commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et informatique (n° 1539)**

NOR : MTRT1714418A

La ministre du travail,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 2151-1, L. 2152-1, L. 2152-6 et L. 2261-19 ;

Vu le VI de l'article 29 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Vu la présentation des résultats de l'audience au Haut Conseil du dialogue social le 26 avril 2017 ;

Vu l'avis du Haut Conseil du dialogue social rendu le 18 septembre 2017.

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est reconnue représentative dans la convention collective nationale des commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et informatique (n° 1539) l'organisation professionnelle d'employeurs suivante :

Fédération des entreprises du bureau et du numérique (Fédération EBEN).

**Art. 2.** – Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 octobre 2017.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur adjoint,*  
L. VILBOEUF